



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 MARS 2026, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL
(EN AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2026)**

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Francine Garneau M. Pierre-Yves Vachon
M. Stéphane Fillion Mme France Germain

Sont absents : M. Clément Fillion et M. Luc Aubé

Formant quorum sous la présidence de M. Jacques Bruneau, maire-suppléant.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

Citoyen(ne)s présent(e)s : Aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT

M. Jacques Bruneau, maire-suppléant, déclare la séance en ajournement ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

040-03-2026

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par Mme France Germain
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance en ajournement**
- 2) Ordre du jour**
- 3) Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**
- 4) Levée de L'assemblée**

3. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

042-03-2026

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester ont pris connaissance de l'état des personnes endettées pour taxes municipales impayées au 9 janvier 2026, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Carl Brochu, a transmis le 29 janvier 2026 un avis de rappel à tous les propriétaires

ayant un solde impayé de taxes municipales pour l'année 2024, accompagné d'une lettre personnalisée les avisant qu'ils s'exposent à la procédure de vente pour taxes impayées ;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, les membres du Conseil ont à nouveau pris connaissance de l'état des personnes endettées pour taxes municipales impayées ;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Carl Brochu, dépose et remet aux membres du conseil, séance tenante, l'état actuel des personnes endettées relativement aux immeubles où des arrérages de taxes demeurent impayés pour les années 2024, 2025 et 2026 (voir annexe ci-jointe).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par Mme France Germain
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le directeur général, M. Carl Brochu, soit autorisé à accorder aux citoyens dont les taxes sont en arrérages un délai jusqu'au 13 mars 2026 pour acquitter la totalité du paiement exigé, incluant les intérêts courus ;

QUE, lorsque cette date sera dépassée, le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état des personnes endettées relativement aux immeubles où des arrérages de taxes demeurent impayés pour les années 2024, 2025 et 2026, et ce, afin d'engager la procédure de vente pour taxes impayées ;

QU'au moment de la mise en vente, M. Carl Brochu, directeur général/greffier-trésorier, et M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur le territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

QUE, lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500 \$ seront chargés à la municipalité.

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis à la commission scolaire concernée.

VENTE POUR TAXES 2026

ÉTAT DES ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES EXPÉDIÉ À LA MRC DE BELLECHASSE (au 13 mars 2026)

Propriétaire Matricule	Adresse propriété	Cadastre (lot)	Taxes 2023	Taxes 2024	Taxes 2025	Taxes 2026	Intérêts	Total dû	Adresse postale
Marco Fillon 9156 75 8586 0 000 0000	91 route Émile-Lachance	4 707 467	-	2 356,45\$	2 225,86\$	541,83\$	591,28\$	5 715,42\$	91 route Émile-Lachance Saint-Nazaire-de Dorchester QC G0R 3T0
François Lambert 9258 47 5275 0 000 0000	60 Cinquième Rang	4 707 057	-	14,54\$	899,72\$	218,50\$	100,02\$	1 232,78\$	60 Cinquième Rang Saint-Nazaire-de Dorchester QC G0R 3T0

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

041-03-2026

Il est proposé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 19h38.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal. »